

>> En pratique

en bref

PHOTOVOLTAÏQUE : UN MARCHÉ D'AVENIR POUR LES COUVREURS

Produire de l'électricité et la revendre à un tarif intéressant à EDF : le photovoltaïque séduit de plus en plus. Les particuliers, mais aussi les entreprises disposant de grandes surfaces sur lesquelles elles peuvent disposer des panneaux. Un marché appelé à prendre de l'ampleur, à mesure où l'on parle, suite au Grenelle de l'environnement, d'un plan en faveur des énergies renouvelables comparable au développement du nucléaire dans les années 70. Et des opportunités à ne pas manquer pour les couvreurs ! À cet effet, leur savoir-faire sera indispensable. Si tout professionnel du bâtiment est capable de poser des panneaux photovoltaïques sur une toiture-terrasse, seul le couvreur est en mesure de les intégrer au bâti. Or, une telle intégration est particulièrement avantageuse, puisqu'elle permet de rajouter de 25 centimes euros le prix du kWh, qui passe de 30 à 55 centimes euros sur la métropole. Les couvreurs ont d'ailleurs toute leur place au sein de toute nouvelle appellation QualiPV, qui atteste des compétences de l'entreprise titulaire. L'artisan souhaitant obtenir cette appellation est soumis à des conditions similaires à celles de toutes les appellations déjà existantes (Qualibois, Quali-col). Il doit justifier de ses compétences ou suivre une formation et s'engager sur la qualité de service et la mise à jour régulière de ses connaissances. L'appellation QualiPV présente néanmoins une particularité. Deux modules de formation ont été prévus : l'un pour les électriciens, l'autre pour les couvreurs.

Energies renouvelables

LA POMPE À CHALEUR : UNE BONNE SOLUTION, AVEC QUELQUES RÉSERVES

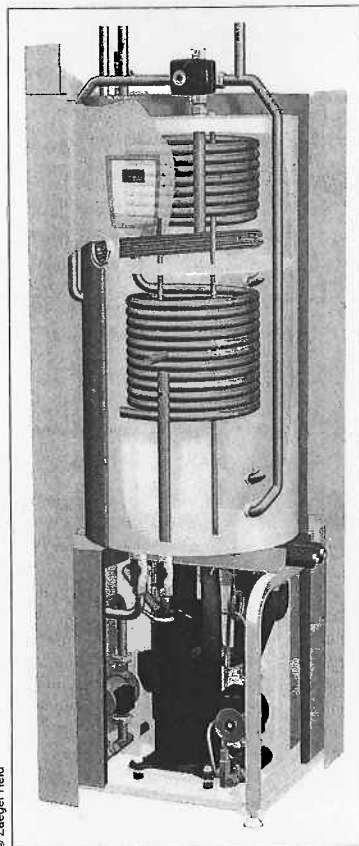
La pompe à chaleur, très utile dans le neuf, doit être préconisée avec prudence en rénovation. Une prudence qui s'exerce également sur la démarche de qualité.

Le marché de la pompe à chaleur (PAC) s'envole. Il a plus que doublé entre 2005 et 2006, passant de 25 000 à 53 000 unités vendues (hors PAC air-air), selon les chiffres des industriels. Les professionnels doivent toutefois garder la tête froide. Si la PAC est un produit intéressant, elle n'est pas pour autant recommandée dans toutes les circonstances !

IDÉAL POUR LE NEUF, PRUDENCE EN RÉNOVATION

Pour atteindre l'objectif de bâtiments neufs consommant 50 kWh/m²/an en 2012, comme le veut le Grenelle de l'environnement, la PAC constitue un équipement très utile. Les professionnels doivent veiller à choisir des produits de qualité, dont la performance est prouvée dans le temps.

En rénovation, la donne est un peu plus complexe. Dans un bâtiment consommant entre 300 et 400 kWh/m²/an, la PAC est une fausse bonne idée ! Une évaluation générale de la thermique du bâtiment est recommandée. Parois, plafonds, menuiseries : tout doit être pris en compte. Sans oublier la venti-



© ZaegerHeid

lation. Une VMC simple flux efficace et bien contrôlée peut déjà apporter

La pompe à chaleur, idéale dans le neuf, doit être préconisée avec prudence en rénovation.

beaucoup. Lorsqu'une PAC s'avère intéressante, il peut être judicieux de l'installer en appoint, avec le relais d'une énergie fossile, surtout en cas de faiblesse du réseau électrique. Dans tous les cas, il est conseillé aux artisans de s'assurer de la validation de l'appareil par l'industriel pour l'usage prévu, de se faire accompagner d'un bureau d'études et de proposer un contrat de maintenance.

DÉMARCHE QUALITÉ : MÉFIANCE

La profession a par ailleurs son serpent de mer, la démarche qualité pour les PAC. Pilotée par les industriels, elle suscite le scepticisme des artisans. « Vu l'état actuel de l'évolution de ce dossier, j'exprime beaucoup de réserves sur une application concrète, réaliste et efficace de ce dispositif », déclare Jean-Marie Carton, président de l'UNA Couverture-plomberie-chauffage. **P.P.**

RÉCUPÉRATION DES EAUX DE PLUIE : LES PROFESSIONNELS SONT PRÊTS

Les artisans du bâtiment s'engagent en faveur de la récupération des eaux pluviales.

Avec le crédit d'impôt sur les équipements de récupération des eaux de pluie, les Pouvoirs publics doivent lever l'ambiguïté sur les usages autorisés. Le ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables (MEDAD) a consulté les professionnels. L'UNA Couverture-plomberie-chauffage prône un usage large de l'eau de

pluie, par exemple dans les toilettes et dans les piscines, après un traitement spécifique. Elle demande que l'on ne multiplie pas les signalisations. Le bon sens suffit pour savoir que l'eau des toilettes n'est pas potable ! Attachée à la compétence des professionnels, l'UNA a mis en avant l'intérêt de l'appellation Quali'eau, décernée après une forma-

tion. La démarche Quali'eau, initiée conjointement par les artisans des travaux publics et ceux du bâtiment, constitue un complément utile. Respectueuse de la clientèle, l'UNA rappelle par ailleurs qu'il faut veiller au bon dimensionnement des installations. Une cuve de 5 000 litres est inutile pour un pavillon sans jardin ! **P.P.**

INITIATIVE

«Qualipluie», une qualification de la CNATP

La CNATP (Chambre Nationale des Artisans des Travaux Publics, des Paysagistes et des Activités annexes) développe depuis peu la marque collective «Qualipluie». Cette enseigne souhaite rassembler des artisans du paysage, des travaux publics, mais aussi des plombiers et des maçons désireux d'appartenir à un réseau de professionnels formés spécifiquement à l'installation d'ensembles de récupération des eaux de pluie.

Cette marque collective appartenant à la CNATP est gérée par une association indépendante: Essordurable. Les compétences des titulaires seront actualisées et approfondies, l'appartenance au réseau «Qualipluie» étant strictement encadrée. Toute entreprise souhaitant s'en prévaloir devra répondre à plusieurs critères. D'abord être en mesure de

montrer sa compétence, c'est-à-dire disposer au sein de l'entreprise de personnes formées aux techniques de la récupération des eaux pluviales et capables de réaliser les travaux selon les «règles de l'art». Au-delà des aspects purement techniques, cela signifie être au fait des réglementations en vigueur. Au plan de la relation client, l'entreprise devra assurer un travail d'information essentiel pour aider le client dans ses choix et préconiser la technique la plus adaptée. Il devra également le soutenir par le biais de conseils en ce qui concerne les aides fiscales qu'il est susceptible d'obtenir. C'est en répondant à ces critères que l'entreprise pourra se prévaloir du droit d'usage de la marque. Ce faisant, elle bénéficiera de la renommée et des produits créés par «Qualipluie», qu'il s'agisse d'outils commerciaux,

d'informations, de campagnes de promotion ou de formations techniques et commerciales.

Pour obtenir ce droit d'usage, chaque artisan peut s'adresser à la CNATP, à la CAPEB de son département ou directement à l'association Essordurable. Chaque dossier est étudié en commission par des élus artisans des différents corps de métiers en rapport avec la récupération des eaux de pluie et révisé tous les 2 ans. Dans le cas où la demande est acceptée, l'artisan peut afficher sa qualité d'«Artisan Qualipluie» auprès de ses clients et bénéficier d'un ensemble de documents de communication: brochures, autocollants, logo pour ses devis. Il disposera également de conseils et d'informations auprès de l'association Essordurable. Renseignements: 01 53 60 51 78. ■

L'image du mois



3 000 bouteilles pour un banc!

Pour remplacer ceux du Parc départemental André Malraux à Nanterre, le Conseil général des Hauts-de-Seine a choisi des équipements réalisés à partir de plastiques recyclés issus de déchets ménagers et de déchets industriels. 62 bancs ont déjà été installés. Le programme doit se poursuivre en 2008 et 2009.

LES GAZONS
FONTAINEBLEAU
Créateur de gazon

Nous avons
la solution
et les conseils
pour vos
espaces
gazon

150 ha
de Gazonnière

www.gazons-df.co

Des mélanges élaborés
pour chaque région :
petit rouleau, gros rouleau,
gazon lavé, pavé, engazon...

Des moyens adaptés à
tous vos espaces verts :
**terrains de sport,
collectivités, mairies,
golfs, résidences,...**



Chemin de l'Etang
77780 Bourron-Marlotte
Fax : 01 64 45 73 80
E-mail : gazons@gazons-df.co

CONTACTEZ-NOUS
01 64 45 71 8

en bref

Campagne Sécurité
Essor Durable, acteur de l'industrie préfabriquée de produits béton et de granulats a lancé une vaste campagne de prévention des accidents dans l'ensemble de ses sites de production français. Encourageant ses quelque 100 collaborateurs à stopper un travail jugé dangereux, l'industriel a pour objectif "Zéro accident". La campagne de Tarmac assure que la reprise est déjà passée en France de 44 à 5 accidents mortels par an entre 2001 et 2005 et qu'aucun accident n'a été recensé sur ses carrières depuis 2002. ■

Nouvelle agence pour le Métal Toiture
L'entreprise Métal Toiture a ouvert sa nouvelle agence à Colomiers près de Toulouse. Cette filiale du géant Essor Mittal poursuit ainsi son développement de l'hexagone. Cette agence est spécialisée dans la distribution de produits dans le domaine de la métallerie de toiture. L'implantation dans ce secteur a été motivée par la bonne représentativité de la profession de couvreurs, plombiers et charpentiers. ■

Guide technique étanchéité
Essor Durable, spécialiste des matériaux d'étanchéité, met à disposition de ses clients professionnels un guide technique dédié aux revêtements d'étanchéité. Cet ouvrage recense tous les produits spécifiques de la toiture et identifie pour chacun, les applications, destinations, supports et performances. Matériels, application, agrément technique, sommation par m², temps de séchage, de stockage... rien ne manque. Un ouvrage au format poche très pratique. Disponible chez les distributeurs ou sur commande au 01 46 84 97 87. ■

Développement durable

La CNATP lance le label Quali pluie

La Chambre nationale de l'artisanat, des travaux publics et du paysage (CNATP) lance le label Quali pluie. Cette marque de professionnels est ouverte à tous les artisans qui souhaitent s'engager dans une démarche qualitative en matière d'installation de système de récupération d'eau pluviale.

Après Qualibat, Qualisol, QualiPv, Quali'enr... voici Quali pluie. Ce label a été lancé officiellement lors de l'assemblée générale de la Chambre nationale de l'artisanat, des travaux publics et du paysage (CNATP) qui s'est déroulée fin novembre à Lyon. « Le marché de la récupération des eaux pluviales est prometteur, assure Gérard Bobier, président de la CNATP. Il s'étend grâce aux crédits d'impôts qui y sont liés. À mon avis, il va encore se développer car le législateur veut faire évoluer les équipements afin d'alimenter également les réseaux internes à

l'habitat. » Demain, l'eau de pluie récupérée ne servira plus seulement à l'arrosage du jardin ou au lavage de la voiture. Elle alimentera les WC, lave-linge, lave-vaisselle... tous les usages domestiques ne nécessitant pas le recours à l'eau potable. « Si nous ne nous organisons pas, les grands groupes vont se partager le gâteau. Le label Quali pluie est une marque de professionnels qui garantit la compétence des artisans en matière d'installation de systèmes et d'équipements de récupération d'eau de pluie. »

Des audits réguliers

Les candidats à l'obtention du label, géré par l'association Essor Durable, créée spécialement par la CNATP, devront respecter un cahier des charges rigoureux (voir encadré). « L'artisan Quali pluie s'engage à respecter le règlement de la marque collective, prévient Gérard Bobier. La marque n'est attribuée que pour deux ans, renouvelable après le passage d'un cabinet



La CNATP, présidée par Gérard Bobier, est représentée localement dans une quarantaine de départements.

d'audit indépendant. » La CNATP vient d'éditionner un guide professionnel dédié à l'installation des équipements de récupération d'eau de pluie qui recense toutes les informations en matière de réglementation, de crédits d'impôt, de précaution à observer. Il présente, en outre, les principaux équipements et accessoires mis sur le marché... « Notre démarche ne s'adresse pas uniquement à nos adhérents, précise Gérard Bobier. Quali pluie est ouvert à tous les professionnels qui répondront aux critères. » Les premiers labels devraient être attribués début 2008. ■

Céline Jappé

Un cahier des charges à respecter

Pour devenir titulaire du droit d'usage de la marque collective Quali pluie, les artisans doivent solliciter l'association Essor Durable, justifier de leurs compétences, adhérer aux principes de la marque et proposer un service commercial approprié ainsi qu'un conseil individualisé à leurs clients. Il s'agit de rassembler des professionnels capables de réaliser une installation dans le respect des règles de l'Art et formés à ces techniques. Ils devront répondre, en outre, à un devoir de conseil en fonction des besoins, de l'installation existante et du contexte environnemental. En matière d'assistance, ils s'engageront à assurer suivi et entretien des installations. Enfin, ils devront informer leurs clients sur la réglementation en vigueur, les normes applicables, les incitations fiscales (crédits d'impôt) et les subventions éventuelles qui peuvent être accordées.

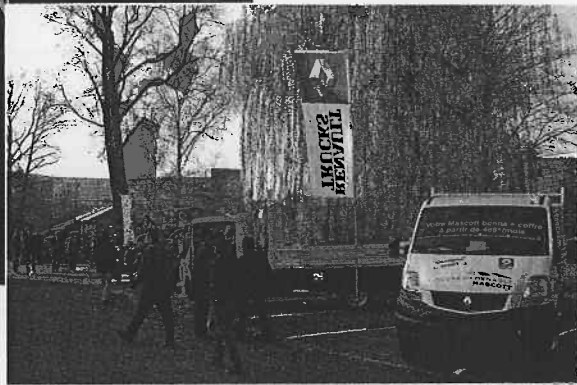
CONTACT

- CNATP au 01 53 60 51 73 et sur le site www.cnatp.org
- Essor Durable : 01 53 60 51 78 et sur le site www.essordurable.fr



Congrès de la CNATP

Les congressistes étaient invités à se rendre sur les stands des vingt partenaires industriels pour s'informer et obtenir de la documentation sur les produits et services proposés.



À l'extérieur, les constructeurs et distributeurs exposaient les gros matériels.

Pluie de nouveautés pour 2008

L'antenne régionale du Rhône a accueilli la quatorzième assemblée générale annuelle de la Chambre nationale de l'artisanat, des travaux publics, des paysagistes et des activités annexes (CNATP). Le président, Gérard Bobier, a lancé officiellement le concept Quali pluie et intronisé deux nouveaux partenaires privilégiés, Maaf et Renault Trucks, devant une centaine de représentants départementaux.

PAR JACKY CARPENTIER

Le temps fort du congrès 2007 de la Chambre nationale de l'artisanat des travaux publics, des paysagistes et des activités annexes (CNATP), organisé, près de Lyon, a été le lancement officiel de la marque collective Quali pluie, destinée à prendre en compte les nouveaux débouchés des marchés liés à la récupération des eaux pluviales.

« Quali pluie a pour vocation de rassembler des artisans du paysage, des travaux publics mais aussi des plombiers et des maçons qui ont envie d'appartenir à un réseau de professionnels formés spécifiquement à l'installation d'ensembles de récupération d'eau de pluie », estime Gérard Bobier, président de la CNATP. Quali pluie fut créée mi-2005 par des artisans de la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (Capeb) des Deux-Sèvres, qui en transféra la propriété à la CNATP en 2007.

Quali pluie prend une envergure nationale

Aujourd'hui, la CNATP propose Quali pluie à toutes les entreprises, au-delà même de ses adhérents.



Pour acquérir le droit d'usage de cette marque collective, les artisans pourront s'adresser à la CNATP ou à la Capeb de leur département ou encore directement à Essour durable, l'association indépendante créée pour gérer Quali pluie. Chaque candidature sera étudiée en commission par des élus, artisans des différents corps de métiers en rapport avec la récupération des eaux de pluie

et sera révisée tous les deux ans. Les professionnels agréés trouveront, auprès de l'association, toutes les informations nécessaires actualisées pour être au fait des réglementations en vigueur. Cela est d'autant plus important que le paysage juridique concernant l'utilisation des eaux de pluie demeure encore très flou. Selon l'organisation syndicale, près de soixante décrets sont à paraître. Afin d'assurer la mise à niveau des artisans, un réseau de formateurs sera mis en place sur la France.

L'objectif de la CNATP est de favoriser le développement et la diversification des entreprises. Aujourd'hui, la récupération des eaux de pluie apparaît comme un marché à haut potentiel de croissance puisque le développement durable

devient une préoccupation grandissante dans l'opinion publique. De retour dans leur département, tous les congressistes devront animer des réunions afin de promouvoir ce nouveau concept. En conclusion, le président rappelle que « le champ d'action de Quali pluie est commercial, c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas d'un label de qualité ou d'une qualification. L'entreprise bénéficiera de la renommée et des produits créés par Quali pluie, qu'il s'agisse d'outils commerciaux, d'informations, de campagnes de promotion ou de formations techniques et commerciales ».

Maaf et Renault Trucks deviennent partenaires privilégiés

Associés à l'organisation du congrès, vingt partenaires industriels ont exposé leurs produits et services. Parmi ces sociétés, trois détenaient le titre de partenaire privilégié: Rivard (conception et fabrication de matériels d'assainissement), Sotralentz Habitat (fabricant de cuves, citernes et composants pour l'assainissement) et Takeuchi. Deux autres, Renault Trucks et Maaf, le sont devenus solennellement. Directeur marketing chez Maaf, Thierry Senac a procédé au lancement officiel d'une offre destinée aux adhérents de la CNATP en précisant que les professionnels du secteur d'activité des travaux publics et ceux du paysage disposeront chacun d'une offre adaptée à la typicité de leurs métiers (assurances, décennale). Afin que ses propres offres puissent évoluer, la Maaf s'est dotée d'une équipe de spécialistes. Pour sa part, Renault Trucks propose aux professionnels des véhicules utilitaires et des services innovants grâce au réseau de location Clovis, aux centres d'entretien Fast & Pro avec lesquels les clients bénéficieront de prestations sur mesure, mais également de réunions techniques en partenariat avec des carrossiers et des équipementiers.

